

Les taux d'accroissement décennaux comme indice d'analyse démographique et de projection de population

Jacques Légaré

Volume 40, numéro 1, avril-juin 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002830ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002830ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Légaré, J. (1964). Les taux d'accroissement décennaux comme indice d'analyse démographique et de projection de population. *L'Actualité économique*, 40(1), 165-171. <https://doi.org/10.7202/1002830ar>

Commentaires

**Les taux d'accroissement
décennaux comme indice
d'analyse démographique et
de projection de population**

La statistique canadienne, à cause de circonstances historiques particulières, recueille la plupart des données démographiques du pays selon l'origine ethnique et

la religion, la collecte se faisant tant au niveau du recensement qu'au niveau de l'état civil. Il s'ensuit donc que lorsque l'on veut étudier l'évolution de certaines sous-populations canadiennes, il est possible d'avoir à sa disposition un grand nombre d'éléments statistiques qui nous permettent de faire une étude d'autant plus scientifique, qu'on aura su en tirer le maximum d'information. Il est alors très surprenant que l'article de M. Pierre Dumareau sur l'« Évolution démographique de la population acadienne du Nouveau-Brunswick », faite dans un récent numéro de *L'Actualité Économique*¹, n'utilise que des données très générales sur cette sous-population de sorte qu'on est en présence d'une étude assez superficielle. Elle perd d'autant plus de valeur que les indices utilisés par l'auteur pour arriver à ses fins, bien qu'ils semblent résumer toute la situation, sont en contradiction flagrante avec les principes élémentaires d'analyse démographique lorsque l'on se propose de faire une étude sérieuse de l'évolution d'une population.

L'étude de M. Dumareau peut se diviser en deux parties bien distinctes : la première, traitant de l'évolution démographique (pp. 62-72), la seconde, d'une reconsidération du fait acadien au Nou-

1. Avril-juin 1963, 39^{ème} année, numéro 1, pp. 62-77.

veau-Brunswick et des problèmes de langue et de culture qui en découlent (pp. 72-77).

Notre but n'est pas d'analyser cette seconde partie. Mais le moins que l'on puisse dire c'est que l'on sent bien tout au long de l'article que la première partie n'a été écrite qu'en fonction de la seconde. En effet, de nos jours, un problème a d'autant plus de chances d'être pris au sérieux qu'il s'appuie sur une étude scientifique, surtout si celle-ci utilise un langage chiffré. D'ailleurs l'auteur a tout à fait conscience de son rôle : « ... il est bon, écrit-il, que la question soit posée clairement et qu'elle trouve des défenseurs acharnés à en obtenir la solution » (p. 76).

De la première partie, M. Dumareau conclut qu'il y a eu une émigration *accrue* (p. 64) des Acadiens et une *accélération* (p. 67) de l'immigration d'une population de culture non française. Qu'il y ait eu émigration des Acadiens et immigration étrangère au Nouveau-Brunswick, cela est fort probable, mais le bien-fondé du choix des épithètes employées par l'auteur (et que nous nous sommes permis de souligner) est loin d'être démontré puisqu'il ne procède que par des suppositions. Au contraire, les indices qu'il utilise l'amènent à se contredire de façon flagrante. Prenons comme exemple le troisième indice défini en page 63 : « ... l'importance numérique de l'apport instantané de personnes d'origine française qui serait nécessaire pour que le pourcentage de population française de la province du Nouveau-Brunswick se trouve instantanément, lui aussi, porté à 50 p.c.... ». Comme il s'agit ici de chiffres bruts qui ne sont guère comparables dans le temps, ils n'ont pas grande signification. Il est évident que pour un pourcentage constant de population acadienne au Nouveau-Brunswick, cet apport instantané sera de plus en plus élevé à mesure que la population totale va s'accroître. C'est précisément ce que l'on constate. Mais l'auteur, lui, en conclut à un retour en arrière de 30 ans, alors que précédemment, il a lui-même affirmé que le pourcentage de population acadienne est passé de 33.6 p.c. en 1931 à 38.8 p.c. en 1961, indice qui saisit mieux l'évolution réelle de cette population. Il s'ensuit qu'il est tout à fait gratuit, à partir d'un accroissement de cet apport instantané, de parler d'une évolution brusque (p. 64).

Pour bien montrer que la situation est alarmante pour la population acadienne, l'auteur compare la croissance de la population

acadienne avec celle de la population de langue française pour le Canada tout entier. Le rythme de croissance est assez différent et il conclut à une émigration de la population acadienne. Mais comme il s'agit d'un facteur essentiellement économique (p. 64), la comparaison aurait été beaucoup plus probante s'il s'était limité au Nouveau-Brunswick et s'il avait comparé le taux de croissance des Acadiens à celui des non-Acadiens, comparaison qui aurait permis de voir s'il y avait une homogénéité de croissance entre les deux groupes qui vivent dans un même contexte économique. En fait, comme le montre le tableau I, le taux de croissance de la population non acadienne entre 1951 et 1961, même s'il est plus élevé que celui de la période précédente, qui était relativement bas, est encore moindre que celui de la population acadienne.

Tableau I
Population du Nouveau-Brunswick à divers recensements

	Effectifs			Accroissement décennal (en p.c.)	
	1961	1951	1941	1951-1961	1941-1951
Totale	597,936	515,697	457,401	15.9	12.7
Acadienne	232,127	197,631	163,934	17.5	20.6
Non-acadienne	365,809	318,066	293,467	15.0	8.4

D'ailleurs, quel est le pouvoir d'analyse de cet indice d'accroissement décennal puisque, d'après les affirmations de l'auteur, pour les Acadiens, un taux d'accroissement de 17 p.c. s'est traduit par une émigration accrue, alors que pour les non-Acadiens, un taux de 15 p.c. s'est traduit par une accélération de l'immigration ?

Quant à l'émigration acadienne, l'auteur l'évalue à 10,000 individus. La méthode employée pour arriver à ce chiffre est cependant peu scientifique, ignorant de façon inadmissible les principes élémentaires d'analyse démographique. En effet, de la formule (I) :

(I) $P_{1961} = P_{1951} + (N_{1951-1961} - D_{1951-1961}) + (I_{1951-1961} - E_{1951-1961})$
où : P = population, N = naissance, D = décès, I = immigrants, E = émigrants, on peut établir la formule (II) :

(II) Migration nette = $I_{1951-1961} - E_{1951-1961} = P_{1961} - P_{1951} - (N_{1951-1941} - D_{1951-1941})$

Les statistiques de l'état civil ne sont pas publiées par groupe ethnique, mais comme l'Office fédéral de la Statistique a tous les éléments pour les établir, il suffit d'en faire la demande. Vu que l'on suppose nulle l'immigration de population de culture française (p. 66), et que les autres éléments de la partie de droite de l'équation (II) sont connus, on peut connaître par le fait même l'émigration acadienne. Pour la population non-acadienne, on aurait pu procéder de la même façon pour connaître la balance migratoire de ce groupe et selon son signe positif ou négatif, voir si l'immigration provenant de l'étranger et des autres provinces a été supérieure à l'émigration de ce groupe. Cette décomposition des facteurs de l'accroissement naturel et migratoire des deux groupes en présence aurait permis de mieux juger de la situation. Mais même à défaut du partage des statistiques de l'état civil entre Acadiens et non-Acadiens et en supposant que 10,000 soit l'ordre de grandeur de l'émigration acadienne, on est amené à se demander comment l'auteur peut arriver à des conclusions si pessimistes pour le groupe acadien. En effet, peu de temps après le recensement de 1961, l'Office fédéral de la Statistique était en mesure de publier le bilan démographique de la province du Nouveau-Brunswick, pour la période 1951-1961. (Tableau II).

Tableau II
Évolution de la population totale du Nouveau-Brunswick
entre 1951 et 1961²

Population recensée 1961	597,936	Naissances 1951-1961	165,299
Population recensée 1951	515,697	Décès 1951-1961	45,838
Accroissement décennal	82,239	Accroissement naturel	119,461

Migration nette (d'après la formule II) : $82,239 - 119,461 = - 37,222$
Immigration : 9,718 Émigration : 46,940

Il ressort de ce tableau que l'émigration acadienne ne représenterait pas 25 p.c. de l'émigration totale (émigration étrangère plus balance migratoire inter-provinciale) ni même 30 p.c. de la migration nette qui se solde par une perte de population de 37,222 individus, alors que la population acadienne forme 38.8 p.c. de la

2. Source : *Revue Statistique du Canada*, juillet 1962.

population totale du Nouveau-Brunswick. Or, nulle part l'auteur ne fait mention de cette émigration non-acadienne sinon pour affirmer que « ces phénomènes d'apport des autres provinces compensent de toute façon tout ou partie des effets d'un certain courant d'émigration de main-d'œuvre anglophone, en sens contraire » (p. 65). Le fait de ne pas citer ces chiffres qui éclairent bien la situation doit-il être imputé à un manque d'objectivité de l'auteur ou à son absence de maîtrise de l'analyse démographique ? Le problème de l'émigration dans cette province, tant pour les Acadiens que pour les autres, est un problème économique avant d'être une question nationaliste ou même politique.

De plus, qu'est-ce que l'auteur veut montrer lorsqu'il affirme que telle sous-population *aurait dû* se chiffrer à... ? Ou bien il exprime un souhait non réalisé et la première partie de son étude n'a rien de scientifique, ou bien il donne le résultat de perspectives à postériori établies sur des hypothèses plausibles, et il fait montre d'ignorance complète des techniques de prévision démographique. Aucun démographe sérieux n'oserait faire une prévision de population uniquement en appliquant à la population de base un taux d'accroissement total qui soit dans la tendance des taux d'accroissement des périodes précédentes. Toute perspective d'une population est le résultat de perspectives de mariages, de naissances, de décès et de migrations. Pour l'auteur, seul ce dernier point semble exister. Or ce sont précisément les perspectives les plus difficiles à évaluer. De plus, l'état de la population au début de la projection, c'est-à-dire sa structure par âge, a une importance primordiale. Ceci est d'autant plus vrai que l'ensemble étudié est petit. Il est alors stupéfiant de voir, qu'à l'occasion d'une analyse au niveau du comté (p. 71), celui de Gloucester, l'auteur puisse conclure à une émigration de 1,500 Acadiens parce que l'on n'a constaté qu'un accroissement de population de l'ordre de 7,000 personnes entre 1951 et 1961 alors que cet accroissement avait été de 7,300 personnes entre 1941 et 1951. Même si le comportement des couples vis-à-vis la natalité n'a pas changé, même si les taux de mortalité sont demeurés stationnaires, cet accroissement réduit peut s'expliquer sans aucun mouvement migratoire : il suffit que nous soyons en présence d'une population dont la structure par âge a énormément vieilli au cours de la période étudiée. C'est souvent le cas des

régions rurales que les jeunes gens désertent plus facilement que les vieux. Il s'ensuit que le fait que la population du comté de Gloucester ne se soit pas accrue au rythme désiré par l'auteur peut être le résultat de l'histoire du peuplement de cette région et (ou) d'une émigration passée, mais pas nécessairement d'une émigration de la dernière décennie.

D'ailleurs pour évaluer les limites entre lesquelles les perspectives peuvent s'établir, il est bon de faire varier les hypothèses qui sont à la base des perspectives. Encore faut-il que ces hypothèses demeurent plausibles. Or l'auteur à défaut d'utiliser des indices d'analyse raffinés aurait dû se préoccuper de faire ses hypothèses sur les pourcentages d'accroissement décennaux avec un certain esprit critique. Ce qu'il ne fait guère. Ainsi, selon lui, la population d'origine britannique aurait dû ne s'accroître que de 8.4 p.c. comme entre 1931 et 1941 ou peut-être jusqu'à 10 p.c., taux très bas, alors que la population acadienne aurait dû s'accroître non pas de 20.7 p.c., taux relativement élevé, comme entre 1941 et 1951, mais bien de 22.7 p.c. Ceci est d'autant moins réaliste que la population acadienne est fermée à toute immigration étrangère alors que l'autre ne l'est pas.

Il est vraiment malheureux que pour donner plus de poids à la cause qu'il se proposait de défendre, M. Dumareau en soit venu à traiter de l'évolution de la population acadienne d'une façon aussi peu scientifique. En effet, il est évident que le problème de l'émigration au Nouveau-Brunswick est avant tout économique, et une planification économique établie sur des bases solides est le premier pas à faire en vue d'une solution; parmi les principaux points d'appui de cette planification se trouvent les perspectives de population totale et de population active. L'auteur semble d'ailleurs en être conscient (p. 70). Aussi est-il impérieux de montrer aux instigateurs de cette planification économique que les perspectives de population ne sont pas de simples suppositions qui peuvent sembler logiques, lorsque l'on veut jouer avec des chiffres comme le fait l'auteur à l'occasion de l'exposé de sa théorie sur la compensation démographique (p. 68-70), mais qui ne riment à rien lorsqu'il s'agit d'évaluer l'évolution future d'une population à partir de son passé statistique. Les perspectives de population sont, au contraire, le résultat de projections établies à l'aide des indices élémentaires de l'analyse démographique

et cela à partir d'hypothèses qui soient réalistes. Si nos gouvernements s'engagent sur le chemin de la planification, ce ne sont certes pas des études démographiques du type de celles que nous avons commentées ici qui leur fourniront les cadres de référence dont ils auront besoin.

Jacques LÉGARÉ

Le rapport du gouverneur de la Banque du Canada L'année 1963 fut, pour le Canada, une période d'expansion économique relativement vigoureuse. Cependant, la politique monétaire de la Banque du Canada se caractérisa par une lutte constante pour garder un équilibre des changes menacé de tous les côtés. Plusieurs raisons justifient une telle action de la Banque du Canada. M. Rasminsky résume d'ailleurs assez clairement la situation lorsqu'il écrit dans son rapport annuel :

« Les opérations de la Banque du Canada, en 1963, ont visé à favoriser un ensemble de conditions intéressant le crédit et la position financière du pays sur le plan extérieur qui contribueraient à encourager et à renforcer l'expansion de l'économie canadienne. La crise du change du début de l'été 1962 avait menacé d'entraver cette expansion et, pour écarter ce risque, des mesures d'urgence avaient été adoptées, entre autres un resserrement assez marqué du crédit. Dès le mois de septembre 1962, toutefois, l'état des réserves de change du Canada inspirait suffisamment confiance pour permettre d'amorcer promptement le retour vers une politique d'assouplissement du crédit, mouvement qui dura jusqu'à la fin du 1^{er} semestre de 1962. Au cours de l'été, l'évolution des réserves causa de nouvelles inquiétudes, qui s'estompaient devant les importantes ventes de blé et de farine conclues en septembre avec l'Union Soviétique, si bien que la Banque put dès lors élaborer sa politique sur la base d'une position confortable en ce qui regarde le niveau des réserves.

Au début de 1963, le rythme auquel la Banque crut pouvoir rendre possibles de nouveaux assouplissements concernant le crédit dépendit en quelque sorte des opinions qu'elle parvenait à se faire de l'importance et de la régularité des mouvements de fonds vers le Canada. La raison en est évidente : un déficit considérable figurait au compte courant de la balance des paiements et son financement rendait nécessaire une forte entrée de capitaux...

... Des premiers jours de mai jusqu'au mois de juillet, la situation du crédit se modifia peu. Au début de juillet, cependant, les taux d'intérêt à court terme aux États-Unis reçurent l'impact de fortes pressions à la hausse et le marché ne tarda pas à envisager la possibilité d'une majoration à brève